

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

9^{ème} Commission
N°CD-2017-2-9-1

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Le budget de la politique sportive pour 2017 exprime le maintien de notre effort en faveur du sport pour tous et des associations sportives, facteur de lien social et de dynamisme dans nos territoires.

Il s'élève, pour la section d'investissement, à 905 815 € (contre 1 340 206 € en 2016) en crédits de paiement à destination de la Ville de Mulhouse pour la construction du gymnase de Bourzwiller, de m2A pour la réhabilitation du Centre sportif régional d'Alsace et de 3 associations (fin du dispositif du Guide des aides).

Par ailleurs, les CTV 2014-2019 incluent également des projets sportifs structurants ou d'intérêt local relevant de l'Action territorialisée.

Pour la section de fonctionnement, le budget s'élève à 1 826 500 € (contre 1 876 500 € en 2016) de crédits de paiement pour soutenir le développement des disciplines sportives et des clubs, l'organisation de manifestations sportives ainsi que le sport scolaire.

Au total, il vous est proposé d'allouer un montant total de 2 732 315 € en crédits de paiement en faveur du sport, contre 3 216 706 € en 2016.

Le sport, dont la compétence est partagée entre les différents niveaux de collectivités, est facteur de bien-être et de santé, de lien social et d'éducation. Il participe également au dynamisme et à l'attractivité des territoires, par l'intermédiaire des comités départementaux, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

Le Budget Primitif 2017 en faveur du sport prend en compte à la fois les besoins de financement liés aux dernières opérations d'investissement hors Contrat de Territoire de Vie (CTV) et ceux liés au soutien de la politique sportive sur le territoire.

Il s'élève à 905 815 € de crédits d'investissement et 1 826 500 € de crédits de fonctionnement.

Par ailleurs, les autorisations de programme concernant les projets sportifs inscrits dans les CTV 2014-2019 et relevant de l'Action territorialisée représentent 17 017 558 €.

Avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Le Département maintient en 2017 son effort budgétaire en faveur du sport afin de soutenir le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales affiliées à des fédérations ainsi que le mouvement sportif par la prise en compte des besoins de la population.

Le budget primitif consacré au sport pour 2017 se décline selon les deux axes suivants :

- l'aide à **l'investissement** des collectivités sur des projets spécifiques et des associations en faveur des dernières opérations relevant du guide des aides,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2017 est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

LIBELLE DU PROGRAMME	CA 2015	BP 2016	BP2017	△BP 2016/ BP 2017
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF				
CSRA ET CREPS	645 000	450 000	400 000	- 50 000
CSRA : sub de fonctionnement m2A	475 000	450 000	400 000	- 50 000
CSRA : liquidation association de gestion	145 000	-	-	-
CREPS	25 000	-	-	-
ANIMATION SPORTIVE	1 243 645	1 191 000	1 191 000	0
PARTENARIAT AVEC COMITES dont	343 425	331 000	331 000	0
Conventions	268 455	255 000	255 000	0
Fonctionnement	74 970	76 000	76 000	0
AIDES AUX CLUBS	609 220	600 000	600 000	0
CLUBS PHARE	291 000	260 000	260 000	0
ENCOURAGEMENT AU SPORT	295 838	235 500	213 000	- 22 500
PROVISION POUR EVENEMENT	22 000			
FONDS POUR LES MANIFESTATIONS	136 000	120 000	120 000	0
MERCREDIS DE NEIGE	15 000	12 000	12 000	0
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	15 000	15 000	13 000	- 2 000
SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	107 838	88 500	68 000	- 20 500
APPEL A PROJETS			22 500	22 500
VIE ASSOCIATIVE	31 700			
BAFA ET BAFD	26 700	-	-	0
VIE ASSOCIATIVE	5 000	-	-	0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 216 183	1 876 500	1 826 500	- 50 000
INVESTISSEMENT : EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS				
EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	562 512	1 121 000	850 000	- 271 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	196 456	219 206	55 815	- 163 391
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	758 968	1 340 206	905 815	- 434 391
DEPENSES TOTALES	2 975 151	3 216 706 €	2 732 315 €	- 484 391 €
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	115 000	115 000
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	2 216 183	1 876 500 €	1 711 500 €	- 165 000 €

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE CREDITS DE PAIEMENT DE 905 815 €

Le présent budget intègre les crédits nécessaires pour solder³ opérations d'investissement associatif encore ouvertes et antérieures à 2017 (Guide des aides) ainsi que le financement de 2 projets spécifiques : le gymnase de la Plaine de la Doller à Mulhouse qui dessert le collège de Bourzwiller et la réhabilitation du Centre Sportif Régional Alsace.

- **Subventions aux associations (programme E212 - 2492) :**

La mise en œuvre à compter de 2017 d'un Fonds Cantonal d'Investissement au titre duquel les opérations d'investissement des associations sportives ou socio-éducatives pourraient être soutenues a conduit à l'abrogation du dispositif relevant de la politique sportive lors de la DM2 en 2016.

Pour 2017, il s'agit d'honorer nos engagements concernant les 3 opérations de mise en conformité de locaux associatifs menées par le Cercle Saint-Martin de Colmar, l'Aloysia Basket Club de Lutterbach et l'Association les Quatre saisons de Lutterbach.

Je vous propose d'inscrire 55 815 € de crédits de paiement qui permettront de solder les 3 dossiers précités.

- **Subventions en faveur de projets communaux et intercommunaux (programme E211 - 2482 et 24821) :**

Les crédits de paiement se montent à 850 000 € et concernent notamment :

- la contribution du Département à m2A pour la mise aux normes du Centre Sportif Régional Alsace portant essentiellement sur la réfection des chambres et de la cuisine. Ce soutien financier a été échelonné sur les exercices 2016 (350 000 €) et 2017 (250 000 €).
- le versement du second acompte de 600 000 € concernant la subvention de 1 200 000 € à allouer, hors CTV, à la Ville de MULHOUSE, pour la construction d'un gymnase desservant le collège de Bourtzwiller.

Ce complexe mis en service en septembre dernier s'impose comme un équipement qui rayonne au niveau de l'agglomération mulhousienne tout en garantissant aux différentes forces vives du quartier un accès prioritaire dont notamment le collège de Bourtzwiller (543 élèves), l'école élémentaire Brossolette (246 élèves), les associations sportives du quartier, le centre socio-culturel.

Au total, il vous est proposé au titre des programmes d'investissement, l'inscription de crédits de paiement de **905 815 €** qui se répartissent comme suit :

- Centre Sportif Régional Alsace (E211)	250 000 €
- Gymnase de Bourtzwiller (E211)	600 000 €
- Subventions aux associations (E212)	<u>55 815 €</u>
TOTAL	905 815 €

- **Les Contrats de Territoire de Vie :**

Depuis la mise en place des Contrats de Territoire de Vie de 2^{ème} génération (2014-2019) et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les Projets d'Intérêt Local (PIL), le financement de ces projets sportifs n'impacte plus le budget consacré au sport.

Pour information, au titre de 2016, la Commission Permanente a procédé au vote de 24 projets sportifs au titre des CTV soit :

- 16 au titre des projets structurants pour un montant de subventions de 3 419 136 €
- 8 dans le cadre du dispositif des Projets d'Intérêt Local pour un montant de subvention de 44 918 €.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT : UNE ENVELOPPE TOTALE DE 1 826 500 €

Le budget consacré à l'animation sportive permet de maintenir une politique sportive sur le territoire qui répond aux enjeux majeurs de développement des différentes disciplines.

Le Conseil départemental consacrerà en 2017 un montant total de **1 826 500 €** à l'animation sportive de son territoire (y compris l'aide à m2A pour le fonctionnement du CSRA suite au transfert) contre 1 876 500 € en 2016.

Cette différence de 50 000 € résulte de la baisse de la subvention de fonctionnement du CSRA prévue conventionnellement (passant de 450 000 € en 2016 à 400 000 € en 2017).

Il est à noter que le montant de notre soutien auprès des associations sportives est maintenu.

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2017.

CSRA	400 000
ANIMATION SPORTIVE COMITES	331 000
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	600 000
CLUBS PHARES	260 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	213 000
APPEL A PROJETS	22 500
TOTAL	1 826 500 €

A. LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE : 400 000 € (E732)

La Commission Permanente du 18 décembre 2014 a validé le transfert du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) vers Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) par la résiliation du bail emphytéotique, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au-delà de ce transfert, le Département a décidé de continuer à accompagner m2A dans son projet de développement du CSRA.

Cet accompagnement est dégressif sur 3 ans. Une convention cadre triennale 2015/2017 a été signée et prévoit l'attribution d'un soutien au fonctionnement de l'établissement et l'accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation de la cuisine et des chambres (comme exposé plus haut).

Pour 2017 et selon les termes de la convention précitée, il est prévu l'octroi d'un soutien au fonctionnement de cette structure de **400 000 €**, contre 675 000 € en 2015, et 450 000 € en 2016.

2017 constitue la dernière année de validité de la convention et des engagements départementaux. A titre d'information, m2A sollicitera le renouvellement de cet accompagnement financier.

Par ailleurs, la liquidation de l'association de gestion du Centre Sportif Régional Alsace dégage une recette de 115 000 € qui sera reversée au Département.

B. L'ANIMATION SPORTIVE : 931 000 € (E732)

A travers le soutien aux pratiques sportives des amateurs, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

- **Les Aides aux Comités Départementaux (E732) : 331 000 €**

Il s'agit des aides aux 42 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de **76 000 €**, identique à 2016, contre 79 820 € en 2015.

Par ailleurs, le Conseil départemental a signé avec 19 autres comités des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois (13 conventions signées en 2015 et 6 en 2016).

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra se prononcer en 2017 sur le renouvellement de 13 conventions avec les comités départementaux suivants : Natation, Judo, Ski, Lutte, Tennis de table, Handball, Montagne-Escalade, Gymnastique, Badminton, Echecs, Basket, Cyclisme et Volley-ball.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de **170 500 €**, pour la première année du renouvellement des 13 conventions précitées, ainsi que **84 500 €** au titre de la seconde année des 6 conventions contractées en 2016 (Athlétisme, Rugby, Vol Libre, Escrime, Commission haut-rhinoise de la Ligue d'Alsace de Football, Handisport).

Il vous est proposé de reconduire ces partenariats et de prévoir pour ces aides un montant total de **331 000 €**. Cette enveloppe sera répartie en cours d'année par la Commission Permanente.

- **Les Aides aux Clubs Sportifs : 600 000 € (E732)**

Le dispositif mis en œuvre depuis 2012 à l'égard des clubs permet de :

- regrouper la plupart des subventions en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui exclut tout dérapage budgétaire.

En 2016, sur 1 225 clubs répertoriés, 733 clubs (soit 60 % d'entre eux) ont sollicité le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 214 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 458 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 61 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères.

En 2016, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 590 637 €.

Pour 2017, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **600 000 €** et de donner délégation à la commission permanente pour la répartition de cette somme.

- **Les Aides Spécifiques aux Clubs Phares(E732) : 260 000 €**

En complément de son soutien à la pratique pour tous, le Département soutient également les clubs phares.

En 2016, ils étaient au nombre de 5 : le Mulhouse Olympic Natation, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, le FCM Basket et les SR Colmar Football. A ce titre, ils bénéficiaient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil départemental et étaient les organisateurs des Mercredis Sportifs du Conseil départemental (sauf le MON), réservés aux sports collectifs. Pour la saison sportive 2015/2016, 27 mercredis sportifs ont été organisés.

Cette liste évolue d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs. A l'issue de la saison 2015/2016, deux de ces clubs haut-rhinois (SRC Football et MHSA) sont en liquidation judiciaire et le FCM Basket a été relégué en N2 pour se trouver au même niveau que le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace (KABCA), Les Panthères de MULHOUSE et l'ASSM de PFASTATT.

Pour la saison 2016/2017, seuls deux clubs haut-rhinois évoluent au plus haut niveau de la hiérarchie sportive : l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY Féminin et le MULHOUSE OLYMPIC NATATION (MON).

Sur avis de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 28 octobre dernier, il vous est proposé de reconduire notre soutien annuel pour le fonctionnement de ces clubs phares ainsi que l'organisation des mercredis sportifs avec les clubs de sports collectifs. Ces séances constituent de belles opérations de promotion pour le Conseil départemental et connaissent un vif succès auprès des jeunes et des responsables associatifs.

Pour la saison sportive 2016/2017, l'organisation de 27 mercredis sportifs engagera plusieurs clubs qui évoluent au même niveau de compétition à savoir le FCM Football et le SAINT-LOUIS Neuweg pour les mercredis de football, le FCM Basket, les Panthères de MULHOUSE, le KABCA et l'ASSM de PFASTATT pour les mercredis de basket, le FCM Handball pour les mercredis de handball et l'ASPTT Mulhouse pour les mercredis de volley.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer aux clubs phares en 2017, s'élève à **260 000 €**, identique à 2016.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

C. ENCOURAGEMENT AU SPORT (E732) : 213 000 €

Le soutien aux clubs organisateurs de manifestations sportives permet également de participer au développement des pratiques et à la dynamisation du territoire départemental.

L'encouragement au sport se concrétise au travers de 4 domaines d'intervention :

· le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives :	120 000 €
· les Mercredis de Neige	12 000 €
· l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:	13 000 €
· le soutien au sport scolaire	<u>68 000 €</u>
TOTAL	213 000 €

- **Le Fonds Départemental d'Aide à l'Organisation de manifestations sportives (E732) : 120 000 €**

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2016, la somme de 90 850 € a été dépensée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 70 manifestations pour une enveloppe totale de 120 000 €.

Pour 2017, il vous est proposé de reconduire une enveloppe globale de **120 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

- **Les Mercredis de Neige (E732): 12 000 €**

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2016, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien. Au cours de l'hiver 2015/2016, elle a concerné 30 organisateurs (collèges et clubs de ski) et 1 763 jeunes Haut-Rhinois.

L'aide départementale est réservée aux seules sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes. Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Il vous est proposé de prévoir pour 2017, à l'instar de 2016, une enveloppe de **12 000 €** pour cette action. La suppression de ce dispositif avait été envisagée, cependant la Commission Sport et Vie Associative a, lors de sa réunion du 28 octobre dernier, décidé le maintien de ce dispositif qui correspond aux attentes des associations organisatrices de ces sorties de neige.

- **Le fonctionnement du Conseil Départemental des Sports (E732) : 13 000 €**

Il vous est proposé d'accorder une aide de **13 000 €**, contre 15 000 € en 2016, pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports, organisme composé de représentants du mouvement sportif et chargé de proposer des évolutions et des conseils au Département concernant la politique sportive.

Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS portant sur l'activité 2015 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

- **Le soutien au Sport Scolaire (E732) : 68 000 €**

Deux associations sont soutenues dans cette rubrique : le Cercle de Voile de MULHOUSE et l'UNSS.

⇒ Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention de 26 500 € de 2016 a permis de financer 2 657 journées élèves de classes de voile au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Pour 2017 (saison scolaire 2016/2017), il vous est proposé de recentrer notre action sur nos compétences en réservant notre soutien aux seules classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiqueront la voile sur le plan d'eau de REININGUE et de fixer à 10 € notre participation journée élève (par analogie au tarif en vigueur pour les sorties scolaires avec nuitées et contre 12,15 € en vigueur précédemment).

Ainsi, la somme de **18 000 €** correspondant à 1 800 journées /élèves est sollicité pour ce dispositif.

⇒ Notre soutien à l'UNSS concerne uniquement les associations sportives des collèges (9 779 collégiens licenciés en 2015/2016). Elle bénéficie de plusieurs aides : l'aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence. Il vous est proposé d'attribuer, à l'instar de 2016, un forfait de **50 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2017 à **68 000 €**.

D. APPEL A PROJETS (E732) : 22 500 €

Il s'agit de la mise en œuvre de nouvelles actions destinées à soutenir des projets, des actions, des réseaux dans le cadre des domaines d'intérêt majeur pour le Département ainsi qu'à l'égard de nos publics prioritaires en lien avec la solidarité.

Pour 2017, l'appel à projets « Sport et handicap », destiné à favoriser l'accès au sport des personnes en situation de handicap, sera lancé auprès des clubs pour les aider à accueillir ces personnes. Un comité de pilotage sera chargé de faciliter le lien entre les clubs et les personnes handicapées.

Suite à l'organisation du colloque « Elle & sportive » le 3 décembre 2016 à l'Hôtel du Département, en collaboration avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, un travail est en cours concernant la création d'un label départemental pour les clubs développant des actions spécifiques à l'égard des femmes. Selon l'avancée de cette labellisation et les réponses des clubs, les crédits éventuellement nécessaires pourraient être prélevés sur cette ligne budgétaire.

Pour cette première année une dotation globale de 22 500 € est prévue.



En conclusion de ce rapport, je vous propose:

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau :
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement : 905 815 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 826 500 €
- d'inscrire une recette de fonctionnement à hauteur de 115 000 € suite à la liquidation de l'association de gestion du Centre Sportif Régional Alsace,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir :
 - le versement des dernières subventions d'investissement portées par les associations, ainsi qu'à la ville de MULHOUSE pour le gymnase de la plaine de la Doller à Bourzwiller et à m2A pour la restructuration du Centre Sportif Régional Alsace,
 - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
 - l'aide aux clubs,
 - l'encouragement au sport.
- de recentrer notre soutien, dans le cadre de l'aide au sport scolaire, sur les seules classes de voile à destination des collèges et instituts médico-éducatifs et de fixer à 10 € notre participation journée/élève.

- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 20 octobre 2016 portant sur l'activité de l'année 2015, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN